



Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer¹ (DE-OCF)

11^e révision du 23 mars 2016

¹ Le texte des dispositions d'exécution, comprenant également la 11^e révision des dispositions d'exécution du 15 déc. 1983 de l'ordonnance sur les chemins de fer (RS **742.141.11**) édictées par le DETEC et entrant en vigueur le 1^{er} juil. 2016, ne pas au RO. Les feuilles des dispositions d'exécution qui ont été modifiées en dernier lieu portent l'indication «Edition: 1.7.2016». Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne (www.bundespublikationen.admin.ch). Les textes peuvent aussi être consultés à l'adresse www.bav.admin.ch > Références > Prescriptions.

